



I – IDENTIFICATION DU POSTE

Libelle du poste : Agent de police municipale (F/H)

Direction / service : Prévention-Médiation-Sécurité / Police Municipale

Composition du service : 24 agents

Catégorie : C

Cadre d'emplois : Brigadier ou Brigadier–chef principal

II – DESCRIPTIF DU POSTE

A / MISSIONS

Placé sous l'autorité directe du chef de service de la police municipale, lui-même rattaché au directeur Prévention Médiation Sécurité, l'agent de Police Municipale met en application les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité, de la salubrité publiques et de l'environnement.

Il encadre une équipe et participe à la formation et à l'instruction des autres agents du poste.

B/ FONCTIONS ET ACTIVITES

Diriger une équipe opérationnelle :

Veiller au respect de l'application des arrêtés du Maire

Encadrer une équipe, veiller au respect du code de déontologie de la Police Municipale

Assurer la surveillance du domaine public, des équipements et bâtiments municipaux (parcs et jardins, etc.)

Veiller au respect des arrêtés du Maire :

Surveiller la voie publique, contrôler la circulation et le stationnement

Participer à la gestion de la régie du stationnement

Recenser et effectuer un suivi des véhicules en stationnement abusif et des épaves

Participer à des actions de prévention routière dans les établissements scolaires (ainsi qu'à d'autres actions de sensibilisation)

Assurer les missions de proximité quotidiennes :

Participer à des contrôles routiers et de vitesse ainsi qu'à d'autres actions mises en œuvre avec la Police Nationale

Toutes missions dévolues à la Police Municipale

Participer à des opérations ponctuelles sur les transports publics et la proximité des gares

Participer aux cérémonies officielles, à l'encadrement des manifestations culturelles ou sportives

Surveiller et contrôler les marchés le mercredi et samedi

Ilotage pédestre dans le centre ville et différents quartiers

Assurer une présence de proximité, aide à la population (information, prévention et Interventions diverses sur demande des administrés)

Constater les infractions au code de l'urbanisme et de l'environnement (dépôts sauvages, épaves, etc.)

Surveiller les entrées et sorties des écoles et collèges

Assister les pompiers et la Police Nationale

Gérer des enregistrements vidéos :

Extraire les images enregistrées sur différents sites de la Ville et assurer leur transmission au service compétent

Actions de prévention :

Réaliser des opérations d'éducation routière dans les écoles maternelles et primaires

III – COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES

SAVOIR :

Connaissance des textes législatifs et réglementaires liés à la fonction
Connaissance des pouvoirs de police du Maire et de leur mise en œuvre
Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles
Connaissances en management d'équipe

SAVOIR – FAIRE :

Savoir diriger une équipe
Relever une infraction et la qualifier
Rendre compte de son activité
Rédiger des procès verbaux et mains courantes
Maîtriser l'orthographe et l'outil informatique
Collecter, analyser et transmettre des renseignements

APTITUDE / QUALITE

Posséder des qualités relationnelles, rédactionnelles et avoir l'esprit d'équipe
Faire preuve de rigueur, fermeté, discrétion, disponibilité et dynamisme
Savoir imposer son autorité
Respect de la déontologie, sens du service public
S'adapter aux évolutions du poste et du service

IV – POSITION DANS L'ORGANISATION

A / RELATIONS HIERARCHIQUES

Hiérarchie N+ 4 : Directeur de la PMS
Hiérarchie N + 3 : Chef de service
Hiérarchie N + 2 : Brigadier Chef Principal
Hiérarchie N + 1 : Brigadier

B / CHAMP DES RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations en interne Mairie :

Services Techniques
Fêtes et Cérémonies
Jeunesse et sports
Service informatique
Chargé de mission sécurité et tranquillité publique

Relations avec des fonctions ou entités à l'extérieur de la Mairie :

Police Nationale
Pompiers

V – CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS / ENVIRONNEMENT DU POSTE

Lieu de travail :

Locaux de la Police Municipale - Direction prévention médiation sécurité

Temps de travail : 39 h par semaine

Horaires : 08h00 – 15h48 le matin, 12h30 – 20h18 l'après-midi
13h30 – 21h18 en juillet et août
09h00 – 18h48 lors des permanences du samedi

Particularités ou contraintes du poste :

Travail en horaires décalés, le week-end, les jours fériés et en soirée.

Rythmes de travail variables en fonction des événements

Travail en extérieur

Bonne condition physique

Port d'une tenue spécifique

Conditions d'agrément et d'assermentation liés aux prérogatives exercées

Obligations de service

Respect du devoir de réserve

Armement : catégorie D

Moyens mis à disposition :

Matériel bureautique

Matériel informatique

Outil de communication (photocopieur - téléphone)

Téléphone portable

Appareil photo numérique

Radar

Gve, GVS (verbalisation électronique)

Véhicules de service

Scooters

Vélos